



## Assemblée générale

Distr. générale  
6 mars 2007

Soixante et unième session  
Point 55, e, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/61/424/Add.5)]

#### **61/210. Intégration des économies en transition à l'économie mondiale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 6 décembre 1996, 53/179 du 15 décembre 1998, 55/191 du 20 décembre 2000, 57/247 du 20 décembre 2002 et 59/243 du 22 décembre 2004,

*Rappelant également* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup> et les résolutions adoptées à sa soixantième session qui contiennent des dispositions relatives aux moyens de répondre aux besoins spéciaux des pays en transition,

*Réaffirmant* la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, et soulignant à ce propos qu'il importe d'assurer un environnement national et international favorable,

*Notant* que le statut de certains de ces pays est passé de celui d'économie en transition à celui d'économie de marché fonctionnelle,

*Notant également* que, dans certains pays en transition, les progrès ont été plus lents, ce qui s'est traduit par des niveaux plus faibles du développement en général et du revenu par habitant,

*Tenant compte* du fait que, malgré certains progrès dans la lutte contre la pauvreté, celle-ci demeure à un niveau élevé dans de nombreux pays en transition, notamment en milieu rural,

*Soulignant* qu'il importe de poursuivre l'aide internationale aux pays en transition pour soutenir leurs efforts dans le sens de réformes axées sur le marché, du renforcement des institutions, de la mise en place d'infrastructures ainsi que de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique, et veiller à ce qu'ils s'intègrent pleinement à l'économie mondiale,

*Consciente* en particulier de la nécessité d'aider ces pays à tirer profit de la mondialisation, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et à mieux surmonter les difficultés qu'elle suscite,

<sup>1</sup> Voir résolution 60/1.

*Consciente également* du rôle que le secteur privé joue dans le développement socioéconomique de ces pays et de leur intégration dans l'économie mondiale, et soulignant combien il importe de poursuivre les efforts visant à créer un climat propice aux investissements privés et à l'esprit d'entreprise,

*Consciente en outre* qu'il demeure nécessaire de créer des conditions favorables à l'accès aux marchés des exportations de ces pays, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

*Consciente* du rôle important que les investissements étrangers directs peuvent jouer dans ces pays et soulignant la nécessité de créer, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international, un climat propre à attirer davantage de ces investissements dans ces pays,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup>,

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer ses résolutions relatives à l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale ;

2. *Appelle* les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, et invite les institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales compétentes extérieures au système des Nations Unies, à continuer de faire des travaux d'analyse et d'offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique ciblée et concrète propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires pour mener à bien des réformes axées sur le marché, appuyer les priorités du développement national en vue d'encourager les évolutions positives et inverser toute évolution à la baisse du développement économique et social de ces pays ;

3. *Souligne*, à ce propos, qu'il importe que se poursuive l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, compte tenu, notamment, des dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>3</sup>, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable<sup>4</sup> et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>5</sup> ;

4. *Insiste* sur la nécessité de centrer l'aide internationale, tout en appuyant et en complétant les efforts déployés et les ressources utilisées au niveau national, vers les pays en transition qui ont des difficultés particulières à assurer leur développement socioéconomique, à appliquer des réformes axées sur le marché et à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement ;

5. *Se félicite* des efforts déployés et des progrès enregistrés par les pays en transition pour mettre en œuvre des politiques qui favorisent une croissance

---

<sup>2</sup> A/61/269.

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>4</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>5</sup> *Ibid.*, résolution 2, annexe.

économique soutenue et un développement durable, notamment en encourageant la concurrence, la réforme des cadres réglementaires, la bonne gouvernance et la primauté du droit, la lutte contre la corruption, le respect des droits de propriété et l'exécution ponctuelle des obligations contractuelles, et demande aux organismes des Nations Unies et prie les institutions de Bretton Woods de mettre en avant les modèles efficaces en tant que bonnes pratiques ;

6. *Se félicite également* à ce propos des efforts déployés par les pays en transition en vue d'améliorer leur gouvernance et leurs capacités institutionnelles, qui contribuent à utiliser l'aide plus efficacement ;

7. *Encourage* les pays en transition à continuer de mettre en œuvre et au besoin à améliorer les mesures visant à maintenir et faire progresser les tendances positives susmentionnées ;

8. *Se félicite* que les pays en transition souhaitent renforcer leur coopération aux niveaux régional, sous-régional et interrégional et invite le système des Nations Unies à promouvoir le dialogue avec les organismes de coopération régionale et sous-régionale qui comptent parmi leurs membres des pays en transition et dont les efforts visent notamment à aider leurs membres à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, et à accroître l'appui dont ils bénéficient ;

9. *Réaffirme* la volonté d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement et les pays en transition à la prise des décisions et à l'établissement de normes dans le domaine économique international, et souligne à cette fin qu'il importe de poursuivre les efforts visant à réformer l'architecture financière internationale ;

10. *Constate* qu'il importe de développer les infrastructures afin de diversifier l'économie des pays en transition, d'améliorer leur compétitivité et d'accroître les gains résultant du commerce, et encourage les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les autres parties concernées à appuyer l'action menée en ce sens ;

11. *Réaffirme* la volonté d'agir en vue d'accélérer et de faciliter l'adhésion des pays en développement et des pays en transition à l'Organisation mondiale du commerce, en conformité avec ses critères, sachant combien il importe que tous les pays soient intégrés dans le système commercial mondial réglementé ;

12. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en étroite consultation avec les pays en transition, un rapport sur l'application de la présente résolution contenant notamment des recommandations de fond, y compris sur le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et ces pays, et de lui présenter ce rapport à sa soixante-troisième session.

83<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 2006